



Déclaration de la délégation de la
République Algérienne Démocratique et Populaire
à la 3^{ème} Conférence de révision de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques
La Haye, 8-19 avril 2013

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation algérienne, je voudrais, tout d'abord, vous exprimer notre satisfaction de vous voir présider cette 3^{ème} Conférence d'Examen des Etats Parties à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques. Nous sommes convaincus que sous votre direction éclairée, et tenant compte de votre vaste expérience des questions que nous aurons à traiter, nos travaux connaîtront le succès escompté.

Le soutien, de ma délégation vous est, à cet égard, entièrement acquis.

Je voudrais également rendre hommage au Directeur Général de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques, l'Ambassadeur Ahmet Uzumcu, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour permettre à l'organisation de remplir son mandat de la meilleure façon et dans les meilleures conditions.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du Secrétariat Technique de l'organisation, pour le sérieux et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent de leur mission.

Ma délégation adhère pleinement aux déclarations faites par S.E M. Akhondzadeh, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République Islamique d'Iran, chargé des Affaires Internationales, au nom des Pays Non Alignés et par S.E l'Ambassadeur Sirajjudin Yousif du Soudan, au nom du groupe africain.

Monsieur le Président,

Nous voici réunis, ici, dans le cadre des travaux de la 3^{ème} Conférence de Révision de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques. Cette rencontre qui intervient 16 ans après l'entrée en vigueur de la Convention, est le moment propice pour réaffirmer toute la validité de ce texte et faire un point de situation sur les efforts individuels et collectifs des Etats Parties en vue de sa mise en œuvre.

Nul doute, aujourd'hui, que ce texte, seul traité multilatéral dans le domaine du désarmement qui prévoit la destruction de toute une catégorie d'armes de destruction massive constitue une contribution majeure dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale.

Ceci doit constituer un motif de satisfaction pour les Etats Parties qui ont volontairement adhéré à cet instrument et qui aspirent à un monde débarrassé des armes chimiques.

C'est partant de ce constat que nous devons procéder à une évaluation exhaustive de l'état de la mise en œuvre de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques et faire des recommandations sur les actions à entreprendre afin de donner pleinement effet à toutes les dispositions de la Convention pour les cinq prochaines années.

Monsieur le Président,

L'objectif premier de la Convention est l'élimination des armes chimiques.

Nous déplorons que l'objectif du désarmement n'ait pas pu être atteint selon les délais prévus.

Cependant, des décisions importantes des organes directeurs ont été adoptées en vue de faire face à cette situation sur la base de l'engagement sans équivoque des Etats Parties possesseurs à procéder à la destruction complète de leurs stocks d'armes chimiques « le plus tôt possible » et à se conformer à un certain nombre de dispositions.

La destruction des stocks d'armes chimiques doit continuer à retenir toute notre attention jusqu'à l'achèvement final de cette opération.

Monsieur le Président,

Si des progrès ont été constatés depuis la dernière Conférence d'Examen pour ce qui est de l'universalité de la Convention, il reste toutefois que cet objectif n'a pas encore été atteint.

Il est regrettable que des pays restent, encore, en dehors du champ d'intervention de la Convention et qu'ils n'aient pas encore pris l'engagement de bannir à tout jamais les armes chimiques.

Nous devons, à cet égard, redoubler d'efforts pour les inciter à adhérer à ce texte, sans condition.

L'universalité de la Convention est essentielle en vue d'atteindre les objectifs de la Convention. Il est certain que ceux-ci ne seront pas pleinement réalisés sans une adhérence universelle à la Convention.

A cet égard, mon pays se montre préoccupé par le fait que des armes chimiques aient pu être utilisées en Syrie et appuie la mission d'enquête que le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a décidé d'envoyer dans ce pays pour établir les faits concernant ces allégations.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale constitue un volet important de l'architecture prévue par la Convention visant à promouvoir la paix et la sécurité internationale. Il ne fait aucun doute que les Etats Parties sont pleinement conscients de cet aspect.

C'est pourquoi, ma délégation accueille favorablement, les efforts entrepris par le Secrétariat Technique de l'Organisation en vue d'apporter le soutien et l'assistance aux Etats Parties qui en formulent la demande, en vue de l'élaboration de législations nationales.

Monsieur le Président,

S'agissant de la protection et de l'assistance contre les armes chimiques, cette question est au cœur des préoccupations des Etats Parties et de l'OIAC.

L'OIAC doit pouvoir être en mesure de régir promptement et efficacement à toute demande d'assistance en cas d'attaques chimiques et assister les Etats Parties à développer leurs propres programmes de protection.

Monsieur le Président,

La coopération internationale constitue, par ailleurs, un autre élément important de la Convention. Celle-ci doit avoir pour finalité de renforcer les capacités des Etats Parties à mettre en œuvre ce texte et à développer leurs activités non interdites par la Convention dans les meilleures conditions.

Monsieur le Président,

Cette Conférence de Révision que nous venons d'entamer doit nous permettre d'envisager l'avenir avec confiance.

L'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques s'est érigée en dépositaire de la volonté des Etats Parties à n'utiliser les procédés chimiques qu'à des fins exclusivement pacifiques.

Elle a, par ailleurs, développé, une expertise non négligeable qu'^{il}elle nous faut savoir préserver.

Cette 3^{ème} Conférence de Révision de la Convention sur les Armes Chimiques doit nous permettre d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la Convention afin de réduire toujours davantage la menace chimique, d'autant que de nos jours, cette menace est multidimensionnelle.

De l'avis de ma délégation, l'Organisation dispose de tous les moyens pour continuer à s'ériger en une organisation capable de faire face aux défis à venir tout en continuant à donner pleinement effet aux différentes dispositions de la Convention.

L'Algérie, pour sa part, a toujours appelé à une application entière, équilibrée et non discriminatoire de toutes les dispositions de la Convention.

Ma délégation demande que cette déclaration soit distribuée comme document officiel de cette 3^{ème} Conférence d'Examen.

Je vous remercie.